

Chers amis,

Parler d'argent dans l'Eglise est toujours un peu délicat. Mais il nous a semblé cruciale de vous sensibiliser ou resensibiliser à l'importance de donner au denier, que vous soyez pratiquant occasionnel ou régulier. En effet le denier de l'Eglise n'est pas un don comme les autres. C'est le devoir de tout baptisé, car vous êtes tous concernés pour participer à la rémunération des prêtres et des laïcs qui travaillent pour le diocèse. Par ce don chacun manifeste son appartenance à l'Eglise et son désir d'encourager sa mission qui est d'annoncer l'évangile de Jésus-Christ. Une mission assurée au quotidien par les prêtres et les laïcs qui annoncent la bonne nouvelle et accompagnent les personnes désireuses de demander un sacrement.

L'Eglise ne vend rien et ne reçoit aucune subvention. La seule provenance de leurs salaires, c'est vous et personne d'autre. C'est en cela que ce n'est pas juste un geste de générosité mais un devoir.

Pour accomplir ce devoir, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

Le prélèvement automatique que nous vous invitons à privilégier. Il se fait très simplement en quelques clics sur le site internet du diocèse. En effet, les dons mensuels suivent davantage le rythme de nos dépenses mais aussi de vos revenus. Vous trouverez l'adresse du site sur les documents mis à votre disposition.

Vous pouvez aussi remplir le bon de soutien qui est dans l'enveloppe que vous trouverez en sortant.

Nous vous rappelons qu'exceptionnellement pour cette année 2022 un dispositif permet de déduire des impôts 75% du montant des dons jusqu'à 562€. Au-delà c'est la déduction habituelle de 66% qui s'applique.

N'attendez pas la fin de l'année pour faire votre don.

Un immense merci par avance pour votre engagement et votre générosité. Merci à tous pour votre écoute, votre mobilisation et votre participation.

JM Pellerin
Econome paroissial